

Grammaire comparée du français acadien et louisianais

Ingrid Neumann-Holzschuh

Universität Regensburg
Institut für Romanistik
ingrid.neumann-holzschuh@sprachlit.uni-regensburg.de

1 Introduction

Depuis environ deux décennies, l'intérêt pour la morphologie et la syntaxe du français nord-américain a connu un essor remarquable¹. Pour ce qui est de l'acadien des Maritimes, il existe désormais bon nombre d'études morphosyntaxiques – citons seulement les travaux de Péronnet, Wiesmath, Arrighi² pour l'acadien du Nouveau-Brunswick, ceux de Gesner et Flikeid pour la Nouvelle-Écosse et de King pour l'Île-du-Prince-Édouard. En ce qui concerne le français louisianais, les études de Stäbler (1995a/b), Rottet (2001, 2005a/b, 2006), Dubois (2001, 2005) et Klingler (2009, sous presse) ont ouvert de nouvelles pistes pour l'étude de cette variété du français nord-américain, souvent considérée comme une variété de l'acadien, bien que des travaux récents aient souligné le côté excessivement simplificateur de cette classification (v. ci-dessous). Jusqu'à maintenant, il n'existe que très peu d'analyses comparatives ayant une perspective synchronique ainsi que diachronique. C'est pour combler cette lacune que fut initié en 2003 le projet *Grammaire comparée du français acadien et louisianais*³, dont le but est de relever les structures grammaticales telles qu'elles se présentent dans les variétés du français acadien des Provinces atlantiques canadiennes – Nouveau-Brunswick (NB), Nouvelle-Écosse (NE), Île-du-Prince-Édouard (IPE), Terre-Neuve (TN) – ainsi que dans le français louisianais (LOU), et de contribuer ainsi à la recherche synchronique et diachronique sur le français nord-américain⁴.

2 Présentation du projet

2.1 Les corpus

La base de données est constituée par plusieurs corpus, soit recueillis par les chercheurs eux-mêmes, soit mis à disposition par d'autres chercheurs.

Nouveau Brunswick : les corpus Wiesmath, Perrot, Arrighi ;

Nouvelle Écosse : les corpus Hennemann et Wiesmath (Chéticamp) ;

Îles de la Madeleine : corpus Falkert ;

Terre Neuve : corpus Brasseur (v. Brasseur 2000) ;

Louisiane : le corpus Stäbler, ainsi que la LFLD (Louisiana French Language Database) et le Dictionary of Louisiana French) établis sous la direction d'Albert Valdman à l'Université d'Indiana

En outre, nous nous appuyons sur les différentes études déjà existantes pour chaque région (v. bibliographie pour quelques-uns de ces travaux).

Jusqu'ici, une banque de données a été compilée notamment pour les catégories suivantes : article et nom, verbe (modes, temps, périphrases, etc.), conjonctions, prépositions, interrogation, expression de l'appartenance/de la possession, relatifs, adverbes, démonstratifs, indéfinis. Les différents articles de la grammaire comprendront : (le cas échéant) un tableau synoptique des formes relevées ; une

documentation sur la base d'exemples choisis ; des commentaires historiques, dialectologiques, sociolinguistiques et comparatifs, etc.

2.2 Questions de départ

Les recherches étaient guidées par les questions suivantes :

Quelles sont les parties de la grammaire se prêtant particulièrement à l'analyse comparative ?

Quelles sont les conséquences linguistiques de l'éloignement temporel et spatial entre la Louisiane, Terre-Neuve et l'Acadie ? En d'autres termes : dans quelle mesure la discontinuité diatopique a-t-elle modelé l'espace variationnel acadien, créant ainsi des discontinuités linguistiques ?

Dans quelle mesure peut-on dire que les parlers acadiens du Canada et le français louisianais forment un espace variationnel commun, autrement dit : le français louisianais peut-il être véritablement considéré comme une variété acadienne, comme le suggère le terme de « français cadien » ?

Dans quelle mesure les variétés du français d'outre-mer fourniront-elles des informations sur le français parlé par les colons aux XVII^e et XVIII^e siècles, toujours mal connu ? En considérant les variétés de l'acadien ainsi que le français louisianais comme une fenêtre s'ouvrant sur l'état du français à l'époque de la colonisation, une grammaire comparative pourrait être utile pour des études dans le domaine de l'histoire de la langue française ainsi que pour la connaissance de l'histoire du français en Amérique depuis l'époque coloniale.

2.3 Problèmes méthodologiques

Les problèmes méthodologiques auxquels nous nous sommes vus confrontés étaient les suivants.

L'un des problèmes les plus épineux est notre faible connaissance, non seulement du français parlé de l'époque coloniale, mais surtout du français acadien et louisianais tel qu'ils étaient parlés autrefois. Certes, nous disposons de quelques documents anciens, dont la majorité reste pourtant à analyser dans notre perspective ; néanmoins, la description diachronique des parlers acadiens restera sans doute toujours un relatif point faible de notre analyse. Pour ce qui est de la Louisiane par exemple, certaines discontinuités remontent probablement à une époque ancienne, d'autres sont venues s'ajouter plus tard pour diverses raisons.

Le statut de ces variétés n'est certainement pas le même : si l'on compte l'acadien du Canada ainsi que le québécois parmi les variétés du français issues directement des dialectes traditionnels français, cela n'est pas le cas des variétés « secondaires » issues – au moins partiellement – de migrations comme le cadien louisianais ou le français de TN, qui ont subi une évolution sociohistorique spécifique. En outre, ces variétés étant depuis longtemps géographiquement très éloignées les unes des autres, nous avons dès le début pris en compte une très forte variabilité interlinguistique.

Étant donné que les parlers acadiens ne sont pas normés, ils révèlent une *variation intralectale* considérable à plusieurs niveaux. Pour la *variation dans l'espace*, il est bien connu que les deux aires font preuve d'une certaine variété topolectale (voir Flikeid, 1997 ; Byers ; 1988 ; Dubois ; 2005 ; et Rottet, 2004, 2005a). Ainsi, il y a une répartition géographique très nette en Louisiane entre les paroisses de l'Ouest, plus profondément acadiennes, et les paroisses « moins acadiennes » du Sud-Est et du Nord.⁵ Quant à la *variation dans le temps*, les différentes variétés de l'acadien gardent les traces de strates diachroniques coexistant avec des influences plus récentes du français standard ou des évolutions internes. Ainsi on peut discerner aujourd'hui, en Acadie comme en Louisiane, une strate traditionnelle et une strate plus moderne qui, en Louisiane, se manifeste surtout dans le parler des jeunes et des semi-

locuteurs, à la compétence linguistique réduite. Pour chaque aire dialectale, il est donc de première importance de décrire séparément le langage des locuteurs jeunes et âgés, car si celui des anciens laisse encore parfois transparaître une continuité acadienne, ce n'est souvent plus le cas pour les jeunes. Picone considère en effet que les distinctions entre générations sont plus pertinentes que celles entre régions (Picone, 2006 : 222). Pour le français louisianais, Rottet (2001) a montré que l'étiollement linguistique peut accélérer l'évolution linguistique : dans cette variété, certaines tendances évolutives (les tendances à la régularisation, à l'invariabilité et à l'expressivité) se sont imposées dans le groupe des semi-locuteurs.⁶ Le polymorphisme qui en résulte est un défi pour la description linguistique.

2.4 Le statut controversé du français louisianais

Or, l'une des questions les plus fascinantes est la suivante : quel est le statut du français louisianais par rapport aux variétés de l'acadien ? Les récents travaux de Klingler (2009), Salmon (2009), Neumann-Holzschuh (2009), Picone (2006) et Rottet (2005b, 2006) ont engagé une intense réflexion à ce propos :

Le français louisianais moderne, appelé cadien, est le produit de la confrontation de plusieurs variétés de français y compris le français « colonial » et « acadien » du 18^e siècle et le français « de la société de plantation » du 19^e siècle, pour ne pas exclure l'influence du créole louisianais. Mais dans l'esprit des Louisianais et souvent celui des chercheurs, c'est la contribution acadienne qui l'emporte toujours. (Rottet, 2005b : 213)⁷

La question posée par Klingler a ici valeur de programme : « How much Acadian is in Cajun? » (Klingler, 2009). Le français louisianais peut-il être véritablement considéré – ainsi que nous l'avons longtemps pensé – comme une variété du français acadien, ou bien ne faut-il pas plutôt renoncer au mythe d'un « cadien » appréhendé comme le « prolongement naturel de l'acadien » ? Cette question est loin d'être dénuée de fondement, nous allons y revenir. En Louisiane, il y a indubitablement eu nivellement linguistique, et la position périphérique du louisianais au sein de l'espace variationnel acadien n'est plus sérieusement mise en doute aujourd'hui.

3 Français acadien et français louisianais : continuités et discontinuités dans le domaine de la morphosyntaxe

Dans un espace variationnel aussi morcelé et dépourvu de centre normatif que celui du français en Amérique du Nord, des forces centrifuges ont été et sont encore à l'œuvre, et des discontinuités sont inévitables, notamment en raison de l'évolution naturelle des langues. Dans Neumann-Holzschuh/Wiesmath (2006) nous avons tenté une première interprétation de nos données acadiennes et louisianaises en suggérant que la relation entre l'acadien et le louisianais est caractérisée par un ensemble complexe de discontinuités et de continuités. Le français louisianais y apparaît, en diachronie comme en synchronie, comme la variété la plus éloignée du groupe acadien et cela pour deux raisons : d'une part, suite à l'étiollement linguistique, certaines restructurations internes y sont plus poussées que dans l'acadien des Maritimes ; d'autre part, les traits acadiens ne sont pas répandus dans toute l'aire francophone de la Louisiane.

Bien que les travaux récents concordent pour affirmer qu'en ce qui concerne le français louisianais et le français acadien, on ne peut pas parler d'« unité acadienne », il ne faut cependant pas négliger les points communs, fort nombreux. À juste titre, Gadet affirme à propos des français marginaux : « Les travaux descriptifs tendent à mettre l'accent sur les différences entre variétés et moins sur les ressemblances, même si elles sont évidemment plus nombreuses que ces divergences » (Gadet s.a.). Et en effet, le français nord-américain présente, en dépit de nombreuses divergences entre les variétés, une étonnante unité, façonnée par l'histoire. Ces ressemblances touchent aussi bien des phénomènes grammaticaux, tels que l'emploi des formes surcomposées, le non-accord du verbe, l'emploi de l'auxiliaire *avoir* au lieu d'*être* avec les verbes intransitifs et pronominaux – tous ces phénomènes étant bien attestés partout en

Amérique du Nord –, que l'inventaire formel proprement dit. Dans le français des provinces atlantiques et de Louisiane, les points communs dans des domaines tels que les périphrases verbales, les conjonctions ou les prépositions l'emportent sur les divergences. Les périphrases verbales *prendre à, être à faire qqch., être pour faire qqch., avoir à faire qqch.* sont en effet largement répandues; dans le domaine des conjonctions, ceci vaut, outre pour des formes courantes comme *avant que, pendant que, pour que, malgré que*, etc., également pour des formes non-standards telles que *quand ce que, assez que, quand même que*. Du côté des adverbes interrogatifs, il y a également de nombreuses ressemblances, non seulement entre acadien et louisianais, mais aussi entre ces variétés et le fr. québécois : *ioù ce que* 'où', *comment* 'combien'.⁸ Ces exemples pourraient être multipliés infiniment, ce qui montre tout d'abord l'existence d'un fond commun, ancré dans le français populaire parlé aux XVIII^e et XIX^e siècle dans le Nouveau Monde⁹. En outre, les ressemblances, entre Acadie et Louisiane, également dans la préservation de régionalismes spécifiques, comme la terminaison *-ont* de la 3^e personne du pluriel, semblent a priori procéder d'une configuration historique particulière, qu'il importe toutefois de vérifier au cas par cas (cf. infra).¹⁰

Pour ce qui est des discontinuités, sans perdre de vue les nombreux points communs entre les variétés du français nord-américain, elles révèlent toutefois que l'espace variationnel nord-américain est multiple et que ces variétés ont bien leurs propres spécificités.

Ces discontinuités se manifestent – en synchronie, il est important de le préciser ! – de l'une des façons suivantes :

- (a) certaines formes ne sont aujourd'hui attestées que dans l'une des variétés étudiées (cela en a-t-il toujours été ainsi ?);¹¹
- (b) certaines variétés ont opté, pour des raisons diverses, pour telle forme plutôt que pour telle autre ;
- (c) il peut y avoir coexistence de formes d'origines différentes : ainsi, en louisianais, des formes considérées comme acadiennes coexistent-elles avec d'autres variantes.

Parmi les « discontinuités » mentionnées en (a), notons à titre d'exemple les suivantes.

La négation avec *point* est particulièrement fréquente dans les régions acadiennes du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse (Baie Sainte-Marie et Pubnico). L'élément de négation *point* est presque absent de nos corpus néo-brunswickois, terre-neuvien et louisianais.

Le *passé simple* et le *subjonctif imparfait* sont encore bien vivants dans toutes les régions acadiennes de Nouvelle-Écosse ; les attestations terre-neuviennes et néo-brunswickoises sont rares. Ces formes verbales ont disparu en Louisiane sans laisser de traces.

Le pronom *je* en tant que pronom sujet de la 1^{ère} personne du pluriel est absent aujourd'hui en Louisiane, cette forme étant toutefois attestée au XIX^e siècle (Rottet, 2005b et 2006).

Les conjonctions *jusqu'à tant (que), quante (que), mais (que), à cause (que)*, bien attestées dans les Provinces Atlantiques, ne le sont pas en Louisiane.

À propos de (b), on citera entre autres les exemples suivants.

Le pronom démonstratif *c'ti-là/-citte* 'celui-ci/là', très répandu en Acadie, n'est pas inconnu en Louisiane, mais il n'y est guère employé. Les formes louisianaises sont les suivantes : masc. *çu(i)-là, celui-là, lui-là, ça-là* ; fém. *cette-là*¹².

Bien que l'emploi de certaines formes périphrastiques des adverbes interrogatifs (type *quand ce que*) est caractéristique pour les parlers acadien et cadien, historiquement proches, ces deux variétés ont cependant évolué dans des directions opposées. Alors que le français acadien a étendu l'emploi de cette forme, le français louisianais l'abandonne au profit de *quand* (Wiesmath, 2006 : 129). - *SO* tu peux les appeler *quand ce que* –voir *équand* tu pourrais les prendre (Rottet, 2001 :157)

La périphrase verbale progressive *être à faire qc.*, attestée au NB, en NE et en LOU en tant que synonyme de la périphrase plus fréquente *être après (de) faire quelque chose*, est la seule périphrase progressive employée à TN.

En Louisiane le pronom de la 3^e personne du pluriel *eusse*, qui n'est pas attesté dans les parlers acadiens des Provinces Atlantiques, l'emporte sur les autres pronoms *ils* et *eux-autres* ; par contre, les pronoms *ieusses*, *ieux* ne s'emploient qu'à TN (Neumann-Holzschuh/Brasseur/Wiesmath, 2005 : 493)

Pour ce qui est de la catégorie (c), notons les points suivants.

La désinence verbale de la troisième personne du pluriel *-(i)ont* –, caractéristique des parlers acadiens¹³, n'apparaît en Louisiane que dans les paroisses dites « acadiennes » du Sud-Ouest, notamment à Lafayette, Vermilion et Acadia, ainsi que plus à l'est à Assumption, où elle coexiste cependant avec les formes en *-ent* (Byers, 1988 ; Rottet, 2004). Dans les autres paroisses, à Avoyelles et à Évangéline surtout, la forme verbale correspond à la forme « standard ». Dans la paroisse de Lafourche, les deux formes sont attestées.¹⁴

La répartition topolectale des pronoms interrogatifs inanimés *qui / quoi* 'qu'est-ce qui/que, ce qui/que' suit le même principe : la forme typiquement acadienne, répandue dans toutes les autres aires acadianophones, prédomine aussi dans l'Ouest. Le pronom *qui* à référent inanimé, bien attesté dans le français du XVIII^e siècle, a été relevé à Avoyelles, Évangéline et à Terrebonne et Lafourche (Rottet, 2004 ; Klingler, 2009 ; Picone, 2008).

Quant à savoir s'il s'agit effectivement ici de « traits acadiens », il n'y a pas de consensus sur ce point dans les travaux récents (cf. infra).

Les raisons de la désintégration de l'espace variationnel de l'acadien sont multiples : à part le fait évident que toutes les langues changent toujours et que les processus de changement linguistique au sein de l'univers acadien ont été particulièrement profonds, étant donné que les variétés de l'acadien et le français étaient à l'écart de toute influence normative, il faut évoquer deux autres facteurs : 1) l'isolement de certaines régions de parler acadien, notamment la Nouvelle-Écosse¹⁵ et 2) le nivellement linguistique dû au contact des différentes langues dans chaque région. Ce dernier facteur est particulièrement important pour la Louisiane. Klingler (2009) souligne que dans la Louisiane coloniale, les Acadiens ne formaient qu'un groupe minoritaire parmi plusieurs groupes d'immigrés francophones qui parlaient différentes variétés de français dialectal et populaire, ce qui a résulté en une situation linguistique et sociolinguistique toute particulière. Contrairement aux autres sous-espaces de la diaspora acadienne, en Louisiane, le parler acadien était en coexistence directe avec d'autres variétés du français du XVIII^e siècle, considérées sans doute comme plus prestigieuses. Plus nettement que dans les autres sous-espaces, on a donc affaire à une situation spéciale de « chapeutage linguistique » : la langue des réfugiés, partiellement coiffée par les idiomes voisins, plus proches du standard, a très nettement gardé un statut fortement marqué du point de vue diatopique et diastratique, et cette situation a nécessairement eu des conséquences sur la langue elle-même (Neumann-Holzschuh, 2009 : 110).¹⁶

La question qui se pose naturellement dans ce contexte, mais qui ne pourra être abordée plus avant, est celle des raisons conduisant à la préservation de tel trait ou à l'abandon de tel autre. Pourquoi le pronom *je* a-t-il été abandonné en Louisiane alors que la terminaison verbale *-ont* s'est conservée ? Le pronom *je*, qui, au sein de la francophonie nord-américaine, existe uniquement en Acadie, est-il davantage stigmatisé

(et donc plus saillant ?) que la terminaison *-ont* ? La perte de cette forme en Louisiane peut éventuellement être interprétée comme un indice du fait que lors du nivellement dialectal, les formes particulièrement marquées sont abandonnées les premières.¹⁷ Ou inversement : ce qui a été repris en acadien était également présent – au moins à la périphérie – dans d'autres dialectes. En tout cas, toute discussion sur le degré de restructuration et de dédialectalisation présuppose une analyse minutieuse et différenciée de chaque catégorie grammaticale en synchronie et en diachronie, puisqu'en général, le changement linguistique ne touche pas toutes les catégories grammaticales de la même manière et avec la même rigueur.

4 Français acadien et français louisianais – une relation complexe

Sur la base des données de nos corpus ainsi que de travaux récents tels que Klingler (2009), qui argumente avec force à partir de données historiques, on en arrive donc, à propos du rapport entre français acadien et français louisianais, à la question suivante : est-il légitime de parler d'un espace variationnel de l'acadien et, en conséquence, pour le français de Louisiane, d'une variété désacadianisée, comme nous le proposons dans Neumann-Holzschuh (2009) ?

Nul doute, le français de Louisiane est bien, selon les mots de Klingler, « the heterogeneous result of a complex process of language contact that had many components, only one of which was the French of the Acadian exiles (2009 : 103) », et effectivement, le terme de « français cadien » est bien « une étiquette trompeuse » (Neumann-Holzschuh, 2009). Mais faut-il pour autant renoncer au concept de français cadien ? Et cela rend-il caduque une interprétation scalaire des données, telle que la proposent Neumann-Holzschuh/Wiesmath (2006) ?¹⁸

Nous ne le croyons pas. Bien sûr, le français cadien n'est pas un rejeton direct de l'acadien et Klingler (2009) a certainement raison de considérer que des concepts tels que dédialectalisation et désacadianisation ne peuvent être considérés comme licites qu'à partir du moment où l'on suppose que le français de Louisiane est véritablement une variété acadienne (tant il est vrai que seul peut être désacadianisé ce qui était auparavant acadien !)¹⁹. Cela dit, il me paraît quelque peu excessif de parler d'un « mythe acadien » : quand bien même il n'en aurait été qu'une des composantes, l'acadien a joué dans la genèse du français louisianais un rôle non négligeable si décisif que jusqu'à aujourd'hui, une série de caractéristiques langagières considérées comme typiquement acadiennes ont subsisté en Louisiane, au moins à l'échelle régionale²⁰. Le cadien louisianais est donc certes marqué de façon durable par le français acadien, sans pour autant être comparable aux variétés de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne son « acadianité ».

Nous estimons donc que l'on peut tout à fait considérer la Louisiane – avec toutes les précautions d'usage, cela va de soi – comme faisant partie de l'espace variationnel acadien²¹, et que dans une perspective comparative, les concepts de dédialectalisation et de désacadianisation ne sont pas totalement aberrants à propos du français de Louisiane. De même que l'on ne peut pas dire que le cadien soit totalement identique à l'acadien, on ne peut non plus affirmer que cadien et acadien n'aient presque rien à voir l'un avec l'autre ! Il me paraît essentiel de souligner que des concepts comme celui de dédialectalisation ne sont pas valides pour une variété prise dans son ensemble, mais seulement du point de vue de certaines catégories grammaticales : tel que la *désacadianisation* ne touche nullement toutes les catégories de la même manière, tel est-il impossible de considérer une variété en bloc comme « plus conservatrice » ou plus « innovatrice ». La césure se fait souvent au sein même d'une catégorie. Dans la majorité des cas, la présence des traits acadiens ou « innovateurs » est donc, comme l'observe à juste titre Dubois (2005), plutôt une question de degré et de localité que de présence ou d'absence²².

Une analyse des données en synchronie ne constitue cependant qu'un aspect du problème. La comparaison intervariationnelle dans une perspective diachronique est bien plus complexe, ce qui rend ici nécessaire de futures recherches.

- Les divergences constatées de nos jours ont-elles toujours existé ? Y a-t-il eu dans le passé davantage de convergences qu'aujourd'hui ? Étant donné la trajectoire temporelle du français louisianais (voir Dubois 2005 : 300), on devrait en tirer la conclusion qu'en Louisiane, la coexistence de formes acadiennes et non-acadiennes est un phénomène ancien.
- Au sein du soi-disant l'espace variationnel acadien, les divergences n'ont-elles pas toujours été relativement marginales en comparaison avec les points communs ?

Cette dernière question, notamment, nous amène à un problème plus général, qui n'a été thématiqué que récemment (Picone, 2008 ; Klingler, 2009) : qu'est-ce qui peut être considéré comme un trait typiquement acadien ? Si, comme le montre Klingler (sous presse), des formes considérées comme typiquement acadiennes telles que *quoi* et *ils V-ont* sont aussi présentes dans des régions de Louisiane, comme Natchitoches et Avoyelles, n'ayant jamais véritablement connu de peuplement acadien, la catégorisation en devient douteuse. Ici aussi, des recherches plus poussées sont nécessaires, avant tout en diachronie : « Il est également possible que tous les parlers louisianais aient été assez similaires dès l'origine. En d'autres termes, le profil linguistique des populations francophones hors de l'Acadiana pourrait suggérer que ce que nous appelons le français « cadien », en y cherchant des particularités dialectales acadiennes, correspond en fait à un français populaire assez répandu, tel qu'il se parlait à l'époque de la colonisation initiale au dix-huitième siècle » (Picone, 2006 : 223). Il n'est en effet nullement exclu que quelques-uns des acadianismes « typiques » se révèlent être avant tout de vrais acadianismes de *fréquence* bien plus que du point de vue de la répartition toplectale²³.

Mais la question va plus loin encore : dans la mesure où certains phénomènes comme, par exemple, certaines périphrases verbales sont attestées dans plusieurs variétés de français nord-américain, est-il même légitime de parler d'un « acadianisme » ou d'un « québécoisisme » ? À juste titre, Gadet (s.a.) précise que les variétés ne sont au fond que des abstractions et que l'attribution d'un phénomène à une variété est problématique. Il convient donc d'être prudent dans l'usage du concept de « trait acadien » : en fin de compte, seule la certitude qu'un phénomène est circonscrit à l'Acadie autorise à avoir recours à ce terme.

À l'issue de ces réflexions, le français louisianais apparaît comme un nouveau régiolecte, pouvant certes être englobé dans la diaspora acadienne au sens large, mais il est avant tout une chose : une variété du français d'Amérique du Nord. La Louisiane constitue-t-elle réellement « un monde à part dans la francophonie nord-américaine » (Baronien, 2006 : 14) ? Cela reste à déterminer. Pour ce qui est de la plupart des phénomènes langagiers du domaine de la morphosyntaxe, ils ne sont pas typiquement louisianais, tout au plus y a-t-il des différences de distribution et de fréquence avec les autres variétés.

Références bibliographiques

- Arrighi, L. (2005). *Étude morphosyntaxique du français parlé en Acadie. Une approche de la variation et du changement linguistique en français*. Thèse de doctorat inédite. Avignon.
- Baronien, L. (2006). Les français d'Amérique : état des faits, état de la recherche, perspectives futures. In : Papen, R.A. - Chevalier, G. (dirs.). 9-20.
- Brasseur, P. (2001). *Dictionnaire des régionalismes franco-terreneuviens*. Tübingen : Niemeyer,
- Brasseur, P. Falkert, A. (2005). *Français d'Amérique : approches morphosyntaxiques*. Paris : L'Harmattan.
- Byers, B. (1988). *Defining norms for a non-standardized language : a study of verb and pronoun variation in Cajun French*. PhD.diss. Indiana : University Bloomington.
- Dubois, S. (2001). Attrition linguistique ou convergence dialectale : JE, MOI / JE et MOI en français cadien. In : Donabédian, Anaïd (dir.) : *Langues de diaspora, langues en contact*. Paris : Ophrys, 2001, 149-165.
- Dubois, S. (2005). Un siècle de français cadien parlé en Louisiane. In : Valdman /Auger/Piston-Hatlen (dirs.), 287-305.

- Dubois, S. / King, R. / Nadasdi, T. (s.a.). Third Person Plural Marking in Acadian Cajun French (typoscript).
- Falkert, A. (2007). *Le français acadien des Îles-de-la-Madeleine. Étude de la variation phonétique*. Thèse de doctorat, Université de Regensburg.
- Flikeid, K. (1994). Origines et évolution du français acadien à la lumière de la diversité contemporaine. In : Mougeon, R./ Beniak, E. (dirs.). *Les origines du français québécois*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 275-326.
- Flikeid, K. (1997). Structural Aspects and Current Sociolinguistic Situation of Acadian French. In : Valdman (dir.). 255-286.
- Fox, C. (2006). La variation régionale en français franco-américain : les formes verbales à la troisième personne du pluriel. In : Papien, R.A. / Chevalier, G. (dirs.), 55-71.
- Gadet, F. (s.a.). Un regard dialinguistique sur les 'français marginaux' (typoscript).
- Gérin, P. / Gérin P. M. (1979). Éléments de la morphologie d'un parler franco-acadien. Remarques sur la langue de Marichette (*Lettres publiées à Weymouth, N.-É.*, 1895-1898). In : *Si que 4* (Automne 79), 79-110.
- Gesner, E. B. (1979). *Étude morphosyntaxique du parler acadien de la Baie Sainte-Marie, Nouvelle-Écosse (Canada)*. Québec : CIRB.
- Guilbeau, J. (1950). *The French spoken in La Fourche Parish, Louisiana*. Ph.D.diss. Chapel Hill : University of North Carolina.
- Hinskens, F. / Auer, P. / Kerswill, P. (2005). *The study of dialect convergence and divergence : conceptual and methodological considerations*. In : Auer, P. et al. (dir.) : *Dialect change : convergence and divergence in European languages*. Cambridge : Cambridge University Press, 1-48.
- King, R. (2000). *The lexical basis of grammatical borrowing : A Prince Edward Island French case study*. Amsterdam : Benjamins.
- King, R. / Nadasdi, T. / Butler, G. (2004). First-person plural in Prince Edward Island Acadian French : The fate of the vernacular variant *je... ons*. In : *Language Variation and Change* 16-3, 237-255.
- Klingler, T. (2009). How much Acadian is There in Cajun. In : Mathis-Moser, U. / Bischof, G. (eds.) : *Acadians and Cajuns. The Politics and Culture of French Minorities in North America*, Innsbruck : Innsbruck university press, 91-103.
- Klingler, T. (sous presse). Beyond Cajun : Towards an Expanded View of regional French in Louisiana.
- LFLD (Louisiana French Language Database) = *À la découverte du français cadien à travers la parole / Discovering Cajun French through the spoken word*. CD-ROM 2004. Indiana University Creole Institute, Bloomington.
- Mény, Lionel (2004), *Dictionnaire québécois français*, Montréal (Guérin).
- Neumann-Holzschuh, I. (2003). Les formes verbales invariables en créole : un cas de réanalyse. In : Kriegel, S. (ed.) : *Grammaticalisation et réanalyse. Approches de la variation créole et française*. Paris : éditions CNRS, 69-86.
- Neumann-Holzschuh, I. (2005). Le subjonctif en français acadien. In : Brasseur, P. / Falkert, A., 125-144.
- Neumann-Holzschuh, I. (2008). *The difference that space makes...* Die Varietäten des Akadischen zwischen Kontinuität und Diskontinuität. In : Heinemann, S. (dir.) : *Sprachwandel und (Dis-)Kontinuität in der Romania*. Tübingen : Niemeyer, 41-55.
- Neumann-Holzschuh, I. (2009). La diaspora acadienne dans une perspective linguistique. In : Mathis-Moser, U. / Bischof, G. (eds.) : *Acadians and Cajuns. The Politics and Culture of French Minorities in North America*, Innsbruck : Innsbruck university press, 107-122.
- Neumann-Holzschuh, I. (sous presse). "Nivellement linguistique et koinésation en Louisiane". In : Rezeau, P. / Klingler, T. / Chauvreau, J-P. (dirs.). In : *Actes du XXVe Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes, Innsbruck, 3-8 septembre 2007*, Tübingen : Niemeyer.
- Neumann-Holzschuh, I. / Brasseur, P. / Wiesmath, R. (2005). Le français acadien au Canada et en Louisiane : Affinités et divergences. In : Valdman /Auger /Piston-Hatlen, 47-504.

- Neumann-Holzschuh, I. / Wiesmath, R. (2006). Les parlers acadiens : un continuum discontinu. In : Papen, R.A. / Chevalier, G. (dirs.) : 233-249.
- Papen, R.A. / Chevalier, G. (2006). *Les variétés de français en Amérique du Nord. Évolution, innovations et description*. RCLA 9.2. (2006) / RUM 37.2. (2006).
- Peronnet, L. (1989). *Le parler acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick : éléments grammaticaux et lexicaux*. New York et al. : Lang.
- Perrot M.-E. (1995). *Aspects fondamentaux du métissage français / anglais dans le chiac de Moncton*. Paris : Université de la Sorbonne Nouvelle. Paris III (thèse de doctorat).
- Picone, M. (2006). Le français louisianais hors de l'Acadiana. In : Papen, R.A. / Chevalier, G. (dirs.), 233-249.
- Picone, M. / Valdman, A. (2005). La situation du français en Louisiane. In : Valdman, A. / Auger, J. / Piston-Hatlen, 2005, 143-165.
- Rottet, K. (2001). *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*. New York et al. : Lang.
- Rottet, K. (2004). Inanimate interrogatives and settlement patterns in Francophone Louisiana. In : *Journal of French Language Studies* 14 (2004), 169-188.
- Rottet, K. (2005a). Variation et étiolement en français cadien : perspectives comparées. In : Valdman, A. / Auger, J. / Piston-Hatlen, D., 243-259.
- Rottet, K. (2005b). Attestation et disparition du type *j'avons* en français cadien. In : Brasseur, P. / Falkert, A., 213-227.
- Rottet, K. (2006). Évolution différente de deux traits de contact interdialectal en français louisianais : les cas de *quoi* et *j'avons*. In : Papen, R.A. / Chevalier, G. (dirs.) : 173-192.
- Salmon, C. (2009). *Cent ans de français cadien en Louisiane. Étude sociolinguistique du parler des femmes*. New York : P. Lang.
- Stäbler, C. (1995a). *La vie dans le temps et aeteur. Ein Korpus von Gesprächen mit Cadiens in Louisiana*. Tübingen : Narr.
- Stäbler, C. (1995b). *Entwicklung mündlicher romanischer Syntax. Das français cadien in Louisiana*. Tübingen : Narr.
- Valdman, A. (1997). *French and Creole in Louisiana*. New York : Plenum.
- Valdman, A. / Rottet, K. (2009). *Dictionary of Louisiana French : As Spoken in Cajun, Creole, and American Indian Communities*, University Press of Mississippi.
- Valdman, A. / Auger, J. / Piston-Hatlen, D. (2005). *Le français en Amérique du Nord. État présent*. Saint-Nicolas : Presses de l'Université Laval.
- Wiesmath, R. (2002). "Présence et absence du relatif et conjonctif *que* dans le français acadien : tendances contradictoires ?". In : Pusch, C. D. / Raible, W. (dirs.) : *Romanistische Korpuslinguistik. Korpora und gesprochene Sprache*. Tübingen : Narr, 393-408.
- Wiesmath, R. (2006). *Le français acadien. Analyse syntaxique d'un corpus oral recueilli au Nouveau-Brunswick / Canada*. Paris : L'Harmattan.

¹ Nous nous contentons de renvoyer aux actes des colloques sur le français américain de Bloomington (Valdman et al. 2005), Avignon (Brasseur / Falkert, 2005) et Moncton (Papen / Chevalier, 2006).

² Cette analyse contient aussi des informations sur l'acadien des autres régions.

³ Ce projet (sous la direction d'Ingrid Neumann-Holzschuh, Regensburg) a été financé par la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) entre 2003 et 2008.

⁴ Le projet de Ruth King *A Comparative Sociolinguistic Study of Acadian French* (durée : 2006-2009) a une approche similaire et se base sur des corpus du français parlé à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et sur l'Île-du-Prince-Édouard.

⁵ Dans les paroisses d'Avoyelles et d'Évangéline, le peuplement acadien n'a joué qu'un rôle marginal.

⁶ V. également Neumann-Holzschuh (2003, 2005, 2008), Wiesmath (2002), Neumann-Holzschuh / Wiesmath (2006) pour l'affaiblissement du subjonctif, la tendance à remplacer une forme finie par des formes non-finies, l'emploi du conditionnel dans la protase et l'apodose, ainsi que les simplifications syntaxiques dans la relative.

⁷ V. aussi Rottet (2006 : 174).

⁸ Ainsi Meney (2004) atteste les périphrases *être* à 'être en train de' et *être pour* 'être sur le point de; avoir l'intention de' (il n'y a pourtant pas d'attestations pour *prendre à* et *avoir à!*), les conjonctions *quand c'est que / quand que, assez que*, tellement que' et *quand même que* ainsi que les adverbes interrogatifs *iouisque* et *comment* 'combien'.

⁹ Picone parle d'une « homogénéité fondamentale existant parmi toutes les populations francophones coloniales », qui auraient parlé « des dialectes populaires apparentés et répandus non seulement en Louisiane, mais aussi à une échelle plus vaste dans la francophonie d'alors » (2006 : 228).

¹⁰ Selon Rottet (2006), les traits caractérisant la plupart des variétés acadiennes traditionnelles que l'on peut donc attribuer, de manière raisonnable, au fond acadien commun sont le passé simple en *i/ir*, l'imparfait du subjonctif, l'ouïsme, la désinence -ONT à la 3^e P.Pl., le pronom JE en combinaison avec la désinence verbale -ONS à la 1^{ère} P.Pl., l'interrogation en QUOI.

¹¹ Il faudrait bien entendu que des études diachroniques plus détaillées viennent préciser dans quelle mesure ces formes étaient plus répandues autrefois.

¹² *C'ti* [sti] est attesté à Lafourche par Dubois (2005 : 291-2). Nous avons toutefois trouvé une attestation dans un texte ancien : *Le même qué ct'il à mam* 'Le même que c'lui de madame Labauve' (de la Houssaye 188/1983, 25).

¹³ Les formes en *-(i)ont* ne sont pas signalées dans d'autres variétés du français canadien, comme au Québec, en Ontario ou au Manitoba ; hors de l'Acadie ce n'est qu'à Gardner au Massachusetts que cette terminaison est attestée (Fox, 2006). En France ces terminaisons sont attestées depuis le XIII^e siècle au nord et au centre-ouest de la France (Gérin / Gérin, 1979 :89-90).

¹⁴ V. aussi Dubois et al (s.a.), qui soulignent que la terminaison *-ont* est particulièrement fréquente avec le pronom « ils » en Acadie et en Louisiane, où *ils* est concurrencé par *ça* et *eusse*. Ce dernier n'est attesté que très rarement avec la désinence *-ont*.

¹⁵ La Nouvelle-Écosse conserve selon Karen Flikeid (1997) le plus grand nombre d'éléments archaïques et représente ainsi le pôle le plus conservateur d'un hypothétique continuum interlinguistique. Ici aussi, il convient cependant de ne pas oublier que dans une certaine mesure, au cours des siècles passés, il existait sans doute en Amérique du Nord une continuité plus grande entre les variétés du français.

¹⁶ La coexistence de formes acadiennes et non-acadiennes est pourtant également attestée pour le Nouveau-Brunswick, où l'influence du français standard et, surtout dans le nord (Gaspésie), l'apport du français québécois sont importants. Dans certains cas – comme la coexistence de *je* et *nous/on* ou de *-ont/-ent* en terminaison verbale de la 3^e personne –, il est donc difficile de trancher pour savoir s'il s'agit d'une influence récente ou simplement de la co-présence de deux variantes qui ont toujours été en usage. En NE, le contact avec le québécois est moins prononcé (King, 2000 :40).

¹⁷ Cf. Hinskens et al. (2005 : 11) ; Neumann-Holzschuh (sous presse). Par rapport à l'acadien de l'Ile-du-Prince-Édouard King / Nadasdi /Butler (2004 : 253) suggèrent également que l'abandonnement plus rapide des formes *je ...ons* par rapport aux formes *ils ...ont* ait à voir avec le phénomène de « markedness » : « the contrast between the vernacular and non-vernacular forms is more marked in the first-person plural than in the third-person plural ».

¹⁸ Dans cet article, nous sommes parties de l'hypothèse selon laquelle l'espace variationnel de l'acadien pouvait être représenté comme un ensemble de plusieurs continuums intra- et interlinguistiques, de nature spatiale et sociolinguistique ; nous pensions donc qu' il est tout à fait possible, à partir d'un certain nombre de paramètres linguistiques, d'évaluer la distance intersystémique séparant les unes des autres les variétés de l'acadien. En ce qui concerne l'interprétation scalaire des données, d'autres recherches seront nécessaires pour déterminer si l'échelle d'acadianité selon le degré de « désacadianisation » (2006 : 242), proposée par Neumann-Holzschuh/Wiesmath (2006), est ou non appropriée.

¹⁹ « Freeing ourselves of the Acadian myth would make it less tempting to look at cajun French as a « de-dialectalized » form of Acadian or as an outlying component of a geolinguistic continuum of Acadian varieties, which in turn would render less surprising the growing evidence that Louisiana French bears only limited traces of influence from Acadian French » (Klingler, 2009 : 103).

²⁰ Dubois et al. (s.a.) parlent de « genetic relationship » (cf. p.1).

²¹ Je suggérerais donc de continuer à employer les termes de « français louisianais » et de « français cadien » comme synonymes, tout en sachant que le deuxième terme est, sans doute, une étiquette trompeuse.

²² C'est pour cette raison que nous parlons d'une « désacadianisation différentielle » (Neumann-Holzschuh, 2009).

²³ « Les formes dialectales identifiées aujourd'hui comme acadiennes étaient-elles aussi utilisées dans d'autres variétés de français parlées par la population louisianaise au moment où les Acadiens ont trouvé refuge en Louisiane ? » (Dubois, 2005 : 300)